

Paris, le vendredi 3 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La plate-forme nationale des interceptions judiciaires en chiffres

La PNIJ aujourd'hui



**La plateforme nationale des interceptions judiciaires s'améliore.
Naturellement, elle va continuer d'évoluer pour répondre aux difficultés.**

- Plus de 90% des prestations annexes aux écoutes (factures détaillées, identification de numéros, géolocalisation...) sont faites par la PNIJ. Les résultats sont disponibles en quelques minutes ;
- la PNIJ permet l'interception des communications 4G, ce qui était impossible jusque-là ;

- la PNIJ permet de visualiser l'arrivée en temps réel de SMS ;
- les utilisateurs accèdent à la PNIJ depuis tous les postes de travail sans avoir besoin d'un second poste ;
- la PNIJ permet d'intercepter toutes les communications judiciaires de tous les opérateurs de téléphonie.

En cours

- Une utilisation de la PNIJ sur les smartphones qui vont être déployés au profit des services de police et des unités de gendarmerie ;
- le déploiement de la géolocalisation en temps réel est prévu courant 2018.

Prévue par la loi du 3 juin 2016, la montée en charge de la PNIJ a été organisée, en lien étroit avec le ministère de l'Intérieur, afin d'absorber la totalité des interceptions judiciaires. De même, elle s'accompagne d'une mise à disposition d'outils méthodologiques, de l'organisation de formations, de la mise en place d'un support téléphonique et de déplacements réguliers de l'Agence Nationale des Techniques d'Enquêtes Numériques dans les services.

L'installation de la dernière version 1.2.8 de la PNIJ a permis d'apporter de très nombreuses évolutions et améliorations fonctionnelles et ergonomiques préparées dans le cadre d'un groupe de travail composé d'enquêteurs. Les utilisateurs bénéficient quotidiennement d'une assistance en cas de difficultés.

Si des difficultés subsistent à ce jour, il importe de rappeler qu'elles ne constituent pas à ce jour des impossibilités techniques au sens de la loi.

La complète entrée en fonction de la PNIJ permettra une économie totale d'environ 50 millions d'euros par an.

Contact presse – Cabinet du garde des sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr